

# L'actualité en bref

## Avis enquête publique sur le règlement d'eau pour la gestion de la retenue de l'Astarac

Cette enquête est relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par le Conseil Départemental du Gers, concernant la révision du règlement d'eau pour la gestion de la retenue de l'Astarac, en application des articles L214-1 à 6 du code de l'environnement. Elle se déroule du mercredi 13 mars 2024 au vendredi 12 avril 2024, sur les communes d'Aussos, Bezues-Bajon, Cabas-Lamousses et Saint-Blancard. La mairie de Saint-Blancard est désignée siège de l'enquête publique. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est consultable :

- sur internet, à l'adresse suivante : [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) (rubrique Actions de l'État > Environnement / AOEP - Avis d'ouverture d'enquêtes publiques / Enquêtes publiques en cours). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique [pref-astarac@gers.gouv.fr](mailto:pref-astarac@gers.gouv.fr); ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

- sur support papier : dans les mairies d'Aussos, Bezues-Bajon, Cabas-Loumasses et Saint-Blan-

card, aux jours et heures habituels d'ouverture où le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête.

- sur un poste informatique : dans les bureaux de France Services à Saint Blancard (mairie, 3 quartier du Château, 32140 Saint-Blancard) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions du public sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie siège de l'enquête : mairie de Saint-Blancard, 3 quartier du Château, 32140 Saint-Blancard, à l'attention de M. le commissaire enquêteur et seront annexées, dans les meilleurs délais possibles, au registre d'enquête de ladite mairie. Toute observation ou proposition, tout courrier ou courriel, réceptionné après le vendredi 12 avril 2024 ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recevra les observations du public comme suit :

- jeudi 28 mars 2024, de 14 h à 17 h

- jeudi 4 avril 2024, de 14 h à 17 h

- vendredi 12 avril 2024, de 14 h à 17 h.

**Plus d'informations sur notre site internet.**